

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES

**OBJET : enquête publique relative au projet de modification N° 3
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BOUZONVILLE**

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Enquête publique organisée en application des articles L 153-19 du code de l'urbanisme, L 621 31 et R 621 93 et suivants du code du patrimoine et L 123-10, et les L 123-13, L 123-9 et R 123-19 et suivant le code de l'environnement.

LIEUX, DATES ET JOURS DE DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Bouzonville du 31 Août 2020 à partir de 8h30 au 30 septembre 2020 inclus jusqu'à 20h, soit trente jours consécutifs.

La Mairie de Bouzonville constitue le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention du commissaire enquêteur par courrier :

Monsieur Patrick BONNET- Commissaire enquêteur

Mairie de BOUZONVILLE

1 Place du Général De Gaulle – 57320 BOUZONVILLE

CONSULTATION DU DOSSIER

Durant la seule période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le projet, émettre des remarques, prendre connaissance des observations émises par les citoyens : d'une part se rendre à la Mairie de Bouzonville, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, et d'autre part sur le registre informatique ouvert quotidiennement à cet effet, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2016> . Un poste informatique sera mis à disposition aux heures d'ouverture de la mairie pendant la période de l'enquête publique pour permettre la consultation du dossier.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Monsieur Patrick BONNET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N°E20000025/67 de la Présidente du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 05 mars 2020

Monsieur BONNET se tiendra à la disposition du public en Mairie de BOUZONVILLE, les jours et aux horaires suivants :

Le lundi 31 Août 2020 de 9h à 11h

Le samedi 19 septembre 2020 de 9h à 11h

Le mercredi 30 septembre 2020 de 16h à 18h

Il sera également possible de déposer ses observations et ses propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2016@registre-dematerialise.fr

AUTRES DISPOSITIONS :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (3 bis rue de France - 57320 BOUZONVILLE), sur le site informatique de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières et en mairie de Bouzonville pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans le cadre des mesures liées au risque sanitaire, le respect des gestes barrières devra être respecté.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté N° 2020-65 signé par le Président de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.